

# La Gouvernance des Données Rapport du groupe de travail

Novembre 2021 – Sommet du PMIA Paris



**GPAI** |

THE GLOBAL PARTNERSHIP  
ON ARTIFICIAL INTELLIGENCE

*Le présent rapport a été élaboré par les experts du groupe de travail sur l'IA Responsable du Partenariat Mondial en Intelligence Artificielle (PMIA). Le rapport reflète les opinions personnelles des experts du PMIA et ne reflète pas nécessairement le point de vue des organisations des experts, du PMIA, de l'OCDE ou de leurs membres respectifs.*

<b>Mot de bienvenue des coprésidentes</b>	<b>4</b>
<b>Aperçu du groupe de travail</b>	<b>5</b>
<b>Membre du groupe de travail sur la gouvernance des données du PMIA</b>	<b>6</b>
Membres du groupe de travail	6
Observateurs	6
<b>Rapport d'activité</b>	<b>7</b>
Permettre le partage des données au profit de la société au travers de fiducies de données	7
Faire avancer la recherche et les pratiques en matière de justice des données	9
<b>Objectifs</b>	Erreur ! Signet non défini.
<b>Annexe 1</b>	<b>12</b>
Comité « Permettre le partage des données au profit de la société au travers de fiducies de données »	12
<i>Coprésidents</i>	12
<i>Membres</i>	12
<i>Spécialistes invités</i>	12
Comité « Faire avancer la recherche et les pratiques en matière de justice des données »	12
<i>Coprésidents</i>	12
<i>Membres</i>	12

## Mot de bienvenue des coprésidentes



**Dr. Jeni Tennison,**  
Vice-présidente et conseillère  
stratégique en chef  
Open Data Institute



**Dr. Maja Bogataj Jančič**  
Fondatrice et directrice  
Intellectual Property Institute

Lors du Sommet 2020, nous avons évoqué les valeurs fondamentales que nous souhaitons placer au cœur de notre approche et développer dans notre travail : *l'ouverture, la transparence, la collaboration et la diversité.*

Un an plus tard, nous pouvons dire que nous sommes extrêmement fières des progrès accomplis par les excellents membres de notre groupe de travail dans l'affirmation de ces valeurs et dans les résultats obtenus, que nous présenterons à l'occasion du Sommet 2021.

Tout d'abord, nous avons lancé avec des partenaires fantastiques deux projets très intéressants - qui ont tous deux obtenu un financement supplémentaire conséquent de la part de l'office britannique pour l'IA qui vient s'ajouter au financement initial accordé par le Centre d'expertise de Montréal du PMIA (le « CEIMIA »), et vise les deux objectifs suivants:

1. **Permettre le partage des données au profit de la société au travers de fiducies de données :** soutenir la création de fiducies pour des données du monde réel, garantissant un partage sûr et équitable des données au profit de la société tout en offrant aux individus les moyens de faire valoir leurs droits en matière de données.
2. **Faire avancer la recherche et les pratiques en matière de justice des données :** fournir un cadre pour la recherche et les pratiques en matière de justice des données et intégrer des considérations judiciaires en ce qui concerne l'accès, la visibilité et la représentation des données utilisées dans le développement des systèmes d'IA.

Ces deux projets ont déjà permis des avancées dans le domaine de l'IA. Concernant les instituts de données, le groupe de travail a produit la première [déclaration de consensus international](#) (s'inspirant de l'esprit du document-cadre sur la gouvernance des données de l'année dernière, qui visait à établir des définitions transnationales communes). Cela a créé un cadre permettant de comprendre le rôle particulier que jouent les fiducies de données dans le paysage de la gestion des données. Le groupe de travail s'est appuyé dessus, en collaboration avec l'Open Data Institute et l'Institut Aapti, pour confirmer ce consensus et inclure une analyse des meilleures pratiques et des cadres législatifs qui soutiennent un écosystème d'intermédiaires dignes de confiance. Nous partageons cette analyse lors du Sommet sous la forme d'un rapport intermédiaire à des fins de consultation, et nous continuerons à recueillir et à tenir compte des différents commentaires au fur et à mesure que nous finaliserons ce travail. En regardant plus loin, nous sommes enthousiastes à l'idée de faire évoluer ce travail vers le développement de projets pilotes et leur expérimentation dans le domaine climatique.

En ce qui concerne la justice des données, notre ambition est d'élaborer des lignes directrices concrètes à l'intention des décideurs, des développeurs et des utilisateurs sur ce sujet important, et de les piloter avec des partenaires de l'hémisphère Sud, ce qui placent nos recherches à la pointe. Le groupe de travail a collaboré avec l'Institut Alan Turing pour développer une compréhension thématique préliminaire de l'état de l'art de la recherche sur la justice des données, et formuler un ensemble de questions d'orientation à tester auprès de 12 organisations pilotes, représentant des pays à revenus faibles et moyens, et de trois publics cibles : les décideurs, les communautés de

développeurs et les communautés marginalisées par les systèmes d'IA et d'apprentissage machine.

Ces deux projets sont un hommage à la créativité, à l'imagination et au travail sans relâche de nos collègues et partenaires du groupe de travail. Nous avons bien d'autres idées (comme le montre le [Programme de recherche appliquée](#) que nous avons publié plus tôt dans l'année), et nous sommes ravis de présenter un nouveau projet, plus technique, sur les technologies d'amélioration de la protection de la vie privée en 2022 afin d'examiner comment ces technologies peuvent contribuer à lever certains des obstacles au développement d'une IA pour le bien social. Ce projet a une dimension pratique et, comme pour nos projets actuels, nous serions ravis de nous associer à d'autres partenaires afin d'avancer au-delà du financement initial accordé par le CEIMIA. Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter !

Nous abordons l'année 2022 avec un grand enthousiasme concernant ce que nous pouvons réaliser. Nous apprécions l'engagement, le dévouement et la bonne humeur des experts de notre groupe de travail, avec lesquels la collaboration a été très agréable lors de cette année écoulée.

Jenni Tennison

Maja Bogataj Jančič

## Aperçu du groupe de travail

Le mandat de notre groupe de travail reflète étroitement la mission générale du PMIA. Le groupe de travail a pour objectif de « *rassembler des preuves, façonner la recherche, entreprendre des projets d'IA appliquée et fournir une expertise sur la gouvernance des données, afin de promouvoir la collecte des données pour l'IA, leur utilisation, partage, archivage et suppression de manière compatible avec les droits de la personne, l'inclusion, la diversité, l'innovation, la croissance économique et les avantages pour la société, tout en cherchant à atteindre les Objectifs de développement durable des Nations unies* ».

Le groupe de travail est composé de 35 experts, incluant cinq observateurs, issus de 22 pays, ayant tous l'expérience des aspects techniques, légaux et institutionnels de la gouvernance des données. Tous nos experts ont fait preuve d'une formidable mobilisation, de créativité, d'engagement et, si nous pouvons le dire, d'un grand humour tout au long des travaux menés cette année. Nous avons également beaucoup apprécié l'énergie, l'expertise et les idées innovantes des nouveaux membres et observateurs venus du Brésil, de Pologne, d'Espagne, d'Égypte et de Turquie. La diversité interdisciplinaire et interculturelle au sein du groupe de travail apporte un véritable vent de fraîcheur à une recherche toujours plus passionnante, et nous sommes impatients de poursuivre sur cette lancée l'année prochaine.

Dans notre rapport lors du Sommet 2020, nous avons établi que le groupe de travail souhaitait être un collaborateur ouvert avec les autres groupes de travail pour les conseiller dans leurs projets sur les aspects relatifs à la gouvernance des données, au vu du rôle fondamental des données dans le domaine de l'IA. Plusieurs groupes de travail se sont portés volontaires pour cette collaboration. Nous avons collaboré avec le groupe de travail sur l'IA responsable dans les domaines liés à l'action climatique, à la biodiversité et à la gouvernance des médias sociaux ; avec le sous-groupe sur la réponse aux pandémies dans les domaines touchant à la découverte de médicaments et à la science ouverte, et enfin, avec le groupe de travail sur la commercialisation et l'innovation dans les domaines touchant à la propriété intellectuelle.



# Membre du groupe de travail sur la gouvernance des données du PMIA

## Membres du groupe de travail

**Jeni Tennison** (Coprésidente) – Open Data Institute (Royaume-Uni)  
**Maja Bogataj Jančič** (Coprésidente) – Intellectual Property Institute (Slovénie)  
**Allan Feitosa** – Eldorado Research Institute (Brésil)  
**Alejandro Pisanty Baruch** – National Autonomous University (Mexique)  
**Aleksandra Przegalińska** – Kozminski University (Pologne)  
**Alison Gillwald** – Research ICT Africa (Afrique du Sud / UNESCO)  
**Anderson Soares** – Artificial Intelligence Center of Excellence (Brésil)  
**Asunción Gómez** – Technical University of Madrid (Espagne)  
**Bertrand Monthubert** – Occitanie Data (France)  
**Carlo Casonato** – University of Trento (Italie)  
**Carole Piovesan** – INQ Data Law (Canada)  
**Christiane Wendehorst** – European Law Institute / University of Vienna (EU)  
**Dewey Murdick** – Center for Security and Emerging Technology (USA)  
**Hiroshi Mano** – Data Trading Alliance (Japon)  
**Iris Plöger** – Federation of German Industries (Allemagne)  
**Jeremy Achin** – DataRobot (USA)  
**Josef Drexler** – Max Planck Institute (Allemagne)  
**Kim McGrail** – University of British Columbia (Canada)  
**Matija Damjan** – University of Ljubljana (Slovénie)  
**Neil Lawrence** – University of Cambridge (Royaume-Uni)  
**Nicolas Mialhe** – The Future Society (France)  
**Oreste Pollicino** – University of Bocconi (Italie)  
**Paola Villerreal** – National Council for Science and Technology (Mexique)  
**Paul Dalby** – Australian Institute of Machine Learning (Australie)  
**P. J. Narayanan** – International Institute of Technology, Hyderabad (Inde)  
**Ricardo Baeza-Yates** – Universitat Pompeu Fabra & Northeastern University (Espagne)  
**Robert Kroplewski** – Ministre de la numérisation de la société de l'information (Pologne)  
**Seongtak Oh** – National Information Society Agency (Corée du Sud)  
**Shameek Kundu** – TruEra (Singapour)  
**Takashi Kai** – Hitachi (Japon)  
**Teki Akuetteh Falconer** – Africa Digital Rights Hub (Ghana / UNESCO)  
**Te Taka Keegan** – University of Waikato (Nouvelle-Zélande)  
**V. Kamakoti** – International Institute of Technology, Madras (Inde)  
**Yeong Zee Kin** – Infocomm Media Development Authority (Singapour)

## Observateurs

**Elettra Ronchi** – OCDE  
**Jaco Du Toit** – UNESCO  
**Nagla Rizk** – American University in Cairo (Egypte)  
**Naoto Ikegai** – University of Tokyo (Japon)  
**Zümrüt Müftüoğlu** – Yildiz Technical University (Turquie)



## Rapport d'activité

Lors du Sommet 2020, le groupe de travail a présenté un cadre pour le travail du PMIA sur la gouvernance des données et une enquête détaillée sur le rôle des données dans le contexte de l'IA. Il s'est engagé à faire avancer les projets inter-domaines et à développer des collaborations entre les groupes de travail. Après plusieurs séances d'idéation et de priorisation durant les premiers mois de l'année, un [programme de recherche](#) accompagné de sept notes conceptuelles détaillées a été publié, et deux projets combinant des éléments de ces notes conceptuelles ont été approuvés :

1. **Permettre le partage des données au profit de la société au travers de fiducies de données** : établi pour soutenir la création de fiducies de données réelles permettant de partager des données au profit de la société. Le projet soutiendra également les nouvelles institutions qui donnent aux individus et aux collectivités les moyens de faire valoir leurs droits en matière de données, en veillant à ce que les activités de partage des données reflètent les divers intérêts des membres de la société. L'objectif final est d'aider le PMIA à exploiter le plein potentiel des fiducies de données comme outil de promotion du partage sûr, juste, légal et équitable des données, conformément aux Objectifs de développement durable des Nations unies.

Les deux premiers chantiers de ce projet ont déjà été lancés : l'Open Data Institute et l'Aapti Institute réalisent une étude des pratiques actuelles concernant la mise en œuvre de fiducies de données, et l'Aapti Institute étudie les structures juridiques nécessaires pour les fiducies de données. Ce travail est co-animé par Neil Lawrence et Seongtak Oh, en collaboration avec la Data Trusts Initiative.

2. **Faire avancer la recherche et les pratiques en matière de justice des données** : créé pour combler une lacune au sein des recherches et des pratiques en matière de justice des données, qui définit un cadre pour permettre aux décideurs, praticiens et utilisateurs de dépasser une compréhension étroite de la gouvernance des données si elle n'est traitée que comme une question de conception éthique ou de conformité à l'égard de la vie privée individuelle. Le projet cherche à intégrer des considérations d'équité et de justice pour corriger des distributions inégales d'opportunités et de dommages actuellement associées aux systèmes d'IA et d'apprentissage machine. L'objectif est de réaliser des progrès significatifs pour permettre un accès aux données plus équitable, une plus grande visibilité et une représentation plus juste des personnes et des communautés marginalisées par les données utilisées dans le développement des systèmes d'IA et d'apprentissage machine. Pour ce faire, la politique et la pratique de l'IA doivent adopter des principes plus justes.

Le projet a été commandé à l'Institut Alan Turing et est co-animé par Alison Gillwald et Dewey Murdick.

## Permettre le partage des données au profit de la société au travers de fiducies de données

L'Institut Aapti a préparé un rapport intermédiaire sur deux résultats pour le Sommet 2021, résumés ci-dessous. Le premier résultat a été produit en partenariat avec l'Open Data Institute (le rapport intermédiaire complet sera également disponible sur la [page web du PMIA dédiée au groupe de travail](#)).

Ces résultats ont été publiés pour consultation avant leur finalisation :

1. **Une synthèse de « l'état de l'art » en matière de conception et de mise en œuvre de fiducies de données, basée sur l'examen des institutions de données pertinentes à travers le monde, qui explore la manière dont différents projets ont mis en œuvre les caractéristiques de base d'une fiducie de données.**

Se fondant sur la déclaration de consensus du groupe de travail chargé de la gouvernance des données du Partenariat mondial pour l'IA, l'Aapti Institute et l'Open Data Institute ont mené une enquête auprès de chercheurs et de praticiens afin de comprendre quelles stratégies et pratiques peuvent aider à mettre en œuvre les fonctions de base d'une fiducie de données. Cette enquête a



été menée auprès de 45 organisations qui mettent en place ou dirigent des projets fondés sur la « confiance en matière de données » et par des personnes qui effectuent des recherches sur la gestion des données.

L'état de l'art réalisé dans le projet a mis en exergue une théorie, une expérimentation et un intérêt significatifs autour de nouvelles formes de gestion des données « ascendantes » qui cherchent à offrir aux individus les moyens de participer au processus de collecte, d'utilisation et de partage des données. Elle met en évidence l'intérêt croissant pour les fiducies de données en tant que forme de gestion des données, et étudie certains des problèmes auxquels est confrontée cette communauté de pratique naissante.

L'analyse de l'enquête a révélé les éléments suivants :

- **Les fiducies de données sont une forme évolutive de gestion des données** ; si leur potentiel suscite beaucoup d'optimisme, leur opérationnalisation soulève également de nombreuses questions.
- **Le consensus s'élargit autour du rôle unique que jouent les fiducies de données en tant qu'institution de données** ; les fiducies de données peuvent remplir diverses fonctions, notamment permettre l'utilisation des données, prévenir les vulnérabilités liées à l'utilisation des données et rééquilibrer les asymétries de pouvoir dans les échanges de données - l'une des caractéristiques de ces fonctions étant l'engagement ascendant ;
- La plupart des projets pilotes actuels qui étudient le rôle des **fiducies de données comme forme de gestion des données semblent provenir d'Europe et d'Amérique du Nord**.
- **Il existe différentes manières de mettre en œuvre des fiducies de données, pour répondre à des besoins ou défis spécifiques dans différentes juridictions** ; il existe un certain nombre d'initiatives concrètes qui témoignent des multiples façons de procéder à une gestion ascendante des données.
- **La gestion ascendante des données peut avoir des objectifs très différents**, allant de l'altruisme à la rentabilité commerciale. Ces objectifs sont déterminants quant à la manière dont les modèles conçoivent leurs mécanismes de gouvernance.

Des études de cas documentées figurent dans notre rapport intermédiaire - à partir de trois initiatives ascendantes de gestion des données : Driver's Seat, Open Humans et MIDATA - sont des **exemples concrets de la manière dont les groupes peuvent être responsabilisés autour des données qu'ils ont générées** et se mobiliser pour mettre à disposition des données qui profitent largement à la société.

## **2. A review of the legal and legislative frameworks that are in place or emerging for the governance of data institutions, to analyse the current landscape of data rights, understand the legal and legislative frameworks that are required to develop data trusts, and identify areas of uncertainty or need**

L'Institut Aapti a examiné les dernières évolutions légales dans 11 juridictions, afin de comprendre le rôle des cadres juridiques et législatifs dans le développement des fiducies de données. Par conséquent, les onze juridictions sélectionnées pour l'analyse comparative ont été évaluées en fonction de leur « capacité » à permettre l'apparition de fiducies de données, et une analyse de chacune d'entre elles a également été détaillée. Il était important de comprendre le foisonnement des fiducies de données dans ces régions, mais ce fut un exercice délicat de procéder à une telle évaluation tout en laissant place aux interprétations subjectives de ces paysages juridiques et des multiples facettes (sociologiques, politiques et économiques) inhérentes à chaque région.

Le résultat de ce travail est un cadre permettant de comprendre les facteurs juridiques qui rendent possibles les fiducies de données, et les mesures politiques devant être prises au sein des pays souhaitant utiliser cette forme de gestion des données. La capacité à mettre en place des relations fiduciaires, des droits sur les données et des accords de partage des données est fondamentale pour l'établissement de fiducies de données. Bien que l'objectif ait été d'appréhender conjointement le droit commun, le code civil et les systèmes juridiques mixtes – leur analyse commune s'est avérée complexe, le droit des fiducies et les obligations fiduciaires étant davantage ancrés dans le droit



commun.

Cet examen juridique a permis de dégager de nombreuses idées - sur la parité entre les juridictions, la nécessité d'une infrastructure numérique solide et la possibilité d'intégrer différents modèles de gestion des données, adaptés selon les contextes.

Les conclusions de ces deux documents ont vocation à susciter le débat et tiendront compte des différentes rétroactions. Une fois finalisés, ils aideront à définir la prochaine étape de travail du PMIA sur les fiduciaires de données, décrite dans la section « Objectifs ».

## Faire avancer la recherche et les pratiques en matière de justice des données

En vue du Sommet 2021, l'Alan Turing Institute a fourni un rapport intermédiaire sur sa collaboration avec le groupe de travail concernant deux résultats :

1. L'établissement d'**une bibliographie annotée et d'un état de l'art intégré** afin de définir le contexte nécessaire et d'identifier les lacunes à combler pour progresser vers une vision plus complète de la justice en matière de données et un agenda des recherches à mener, et
2. Le développement de « **guides préliminaires** » qui consigneront les questions clés que devraient se poser nos publics cibles (communautés de développeurs, décideurs politiques, communautés et individus potentiellement marginalisés par les systèmes d'IA et d'apprentissage machine) en fonction d'une évaluation de l'examen critique des écrits et de la pratique dans le but de les tester, raffiner et développer au travers de pratiques pilotes dans des contextes issus du monde réel et d'une large consultation des publics cibles.

Le rapport intermédiaire détaille la façon dont l'Alan Turing Institute a structuré son approche provisoire autour de **six piliers** identifiés jusqu'à présent dans leurs recherches : le pouvoir, l'équité, l'accès, l'identité, la participation et la connaissance. Ces piliers sont destinés encadrer l'examen critique des écrits, et à façonner la manière dont sont organisées et fournies les lignes directrices à destination des développeurs, des décideurs et des titulaires de droits concernés.

L'**état de l'art intégré** a été façonné par une orientation interdisciplinaire et inclusive qui s'appuie largement sur les sciences humaines, les sciences sociales, la littérature politique, les déclarations de militants et les contributions de première main ancrées dans les expériences vécues.

Pour comprendre ce qui manque et ce qui peut enrichir l'étude et la mise en oeuvre actuelles de la justice des données, l'examen va bien au-delà des limites conventionnelles et inclut des domaines de recherche adjacents tels que le « design justice » (ou la justice en matière de conception), le féminisme des données, le colonialisme des données et la souveraineté des données indigènes.

L'état de l'art élargit également l'étude et la recherche de la justice des données en rendant visibles et accessibles les pratiques réelles d'organisations et de collectivités du monde entier qui sont engagées dans un travail de transformation autour de l'avancement des droits des données et des écosystèmes d'innovation de données justes.

Les **guides préliminaires** sont également élaborés en s'appuyant sur les six piliers :

- Pour les **décideurs politiques**, le guide s'attachera à poser des questions qui confèrent à la réflexion politique des outils analytiques permettant de s'engager dans les débats sur la gouvernance mondiale des données avec une conscience critique des différentiels de pouvoir et des niveaux divergents d'accès et de participation.
- Pour les **développeurs**, le guide s'attachera à poser des questions qui permettront aux chercheurs, aux chefs de projet, aux technologues et aux autres personnes impliquées dans la chaîne de valeur de l'innovation en matière de données, de disposer des outils pratiques et analytiques nécessaires pour garantir l'équité et la fiabilité des processus de conception, de développement, d'acquisition et de déploiement de l'IA et des technologies à forte intensité de



données, et pour garantir des résultats justes et éthiques lors de leur mise en pratique. Il s'agit de faire prendre conscience que tout choix humain et toute décision de conception prise durant le cycle de vie du projet a des conséquences sociales et éthiques.

- Pour les **collectivités touchées**, le guide s'attachera à poser des questions qui donneront aux individus et aux groupes concernés les outils critiques, analytiques et pratiques nécessaires pour renverser et transformer les schémas de discrimination, d'injustice et d'inégalité ancrés dans l'histoire sociale, susceptibles de se manifester dans la production et l'utilisation de technologies à forte intensité de données et dans des processus plus larges de « datafication ». Conformément aux piliers, le guide permettra également aux individus et aux communautés d'utiliser des mécanismes d'autonomisation collective, de solidarité sociale et de participation démocratique. L'objectif étant de créer les conditions de responsabilité publique et de transparence en matière de gouvernance de l'IA et des technologies à forte intensité de données, et au sein des écosystèmes d'innovation de données plus larges.

**L'implication, l'engagement et la consultation des parties prenantes** constituent un élément essentiel du projet, qui aboutit à la phase pilote des guides préliminaires. Le Turing propose une approche sur trois fronts :

1. **Le lancement d'une plateforme numérique participative dédiée à l'engagement des parties prenantes.** La plateforme comprend deux supports de consultation : une enquête sur la justice des données, et une page sur les sources de la justice des données qui permet aux participants d'approuver le contenu et de laisser des commentaires sur les thèmes proposés pour l'examen critique des écrits.
2. **Formation d'un conseil consultatif pour aider l'équipe de recherche à se rapprocher des communautés de pratique sur la justice des données et des parties prenantes pertinentes des pays à faible et moyen revenu :** le conseil consultatif est composé de personnes impliquées dans diverses communautés de pratique sur les données liées aux droits de l'homme, à l'esclavage moderne, à la santé publique mondiale et au développement durable. Il représente diverses perspectives du Sud et des communautés marginalisées du Nord. Le conseil consultatif fournit des lignes directrices tout au long du processus de recherche, et soutient notamment les efforts de sensibilisation déployés dans divers environnements de recherche et de pratique.
3. **Formation de Partenariats du projet pilote en matière de politique mondiale :** 12 Partenaires pilotes du projet (PPP) en matière de politique sont recrutés dans le monde entier pour conduire le projet vers la phase pilote. Les lignes directrices sur la justice des données seront testées par cet ensemble d'organisations partenaires représentatives qui feront part de leurs commentaires et formuleront des recommandations. L'objectif est que les PPP évaluent les lignes directrices préliminaires afin de renforcer leur efficacité et leur impact dans des contextes organisationnels, juridiques, techniques et réglementaires. De novembre à mars, 12 ateliers et 120 entretiens semi-structurés seront menés en Océanie, en Asie, en Afrique et en Amérique en vue d'atteindre cet objectif.

Le rapport intermédiaire complet sera disponible sur la [page web du PMIA dédiée au groupe de travail](#).

## Regarder vers l'Avenir

Nous abordons l'année 2022 enthousiastes à l'idée de faire évoluer nos projets actuels de la phase théorique à la phase pratique, avec une approche proactive en matière de partenariats susceptible de maximiser les avantages et les impacts de ce travail.

Pour faire avancer le travail sur les **fiducies de données** et aller vers des interventions concrètes, le groupe de travail proposera :

- **Des outils et des conseils pratiques sur la création de fiducies de données**, au vu des résultats définitifs de l'enquête sur les fiducies de données et de l'examen juridique.
- **Une étude de faisabilité pour la mise en œuvre des fiducies de données axés sur le climat, qui inclut :**



- **La création de projets pilotes** (y compris la conception institutionnelle, les considérations juridiques, l'analyse économique) - centrés sur **un ensemble défini de cas d'utilisation prospectifs** développés avec les communautés de l'IA et du climat
- **Un résumé des conclusions et des recommandations** sur la faisabilité du développement de ces fiduciaires de données.
- **Un événement public de lancement** d'ici la fin du mois de mars 2022.
- **D'autres recherches et études de faisabilité** pour évaluer le potentiel de nouveaux cas d'utilisation ou de projets pilotes dans des secteurs où les fiduciaires de données pourraient jouer un rôle important. Il s'agirait de rendre possible la gestion des données, pour combler les lacunes en matière de connaissances des facteurs d'innovation des fiduciaires de données, et pour identifier les actions nécessaires afin de soutenir la création de fiduciaires de données dans des domaines clés (par exemple, la santé).
- **Des stratégies d'opérationnalisation et des solutions de soutien pour les projets pilotes initiés** par les groupes de travail sur le climat et les études de faisabilité sectorielles (points 2 et 3 ci-dessus).

Concernant la **justice des données**, le groupe de travail prévoit d'aller plus loin et d'approfondir ses recherches en poursuivant sa collaboration avec l'Institut Alan Turing, afin de produire et de publier :

- **Le projet pilote de guides préliminaires sur la justice des données avec 12 partenaires mondiaux représentant des décideurs politiques, des développeurs et des communautés marginalisées** pour développer davantage son efficacité et son impact dans des contextes organisationnels, juridiques, techniques et réglementaires.
- **Un rapport** qui intègre les résultats du projet pilote et l'évaluation de l'état actuel de la recherche sur le sujet ;
- **Des conseils mis à jour sur la base des résultats du projet pilote** (y compris des considérations trans-juridictionnelles à destination des décideurs politiques et des approches institutionnelles recommandées aux organisations) ; et
- **Un futur programme de recherche** sur les approches techniques, institutionnelles, économiques et juridiques qui favorisent la justice mondiale en matière de données

Le futur programme de recherche guidera ensuite les prochaines étapes sur les possibilités d'aller plus loin et d'approfondir la recherche et la pratique sur la justice des données. Nous espérons que le budget alloué au groupe de travail le permettra.

En complément de ces deux projets, le groupe de travail en a proposé un troisième : **soutenir le développement et l'adoption de technologies fiables de renforcement de la protection de la vie privée afin de surmonter les obstacles liés aux données de « l'IA pour le bien social »**. L'objectif principal de ce projet sera de démontrer la viabilité des systèmes d'IA pour aider à atteindre les ODD des Nations unies, conformes aux principes IA de l'OCDE, en garantissant la possibilité de développer, d'utiliser et de partager des données en toute sécurité, tout en préservant la vie privée, la souveraineté et les droits de propriété intellectuelle. Le projet vise également à surmonter les difficultés d'utilisation des données auxquelles nous sommes souvent confrontés lorsque l'on travaille avec des technologies de protection de la vie privée, en publiant des lignes directrices concrètes et les leçons tirées du système de démonstration. Cela peut favoriser l'innovation en aidant les petites organisations ou sociétés à concurrencer plus efficacement les grandes organisations riches en données, qui ont accès à d'immenses ensembles de données au sein même de leurs frontières organisationnelles. Ce projet ajoutera une dimension technique complémentaire aux travaux du groupe, mais nous proposons un développement progressif des travaux, afin de ne pas entraver les deux premiers projets. Pour soutenir les ambitions pratiques du projet, le groupe de travail tentera de mettre en place une collaboration entre les groupes de travail.

## Annexe 1

### Comité « Permettre le partage des données au profit de la société au travers de fiducies de données »

#### Coprésidents

**Neil Lawrence** – University of Cambridge (Royaume-Uni)

**Seongtak Oh** – National Information Society Agency (Corée du Sud)

#### Membres

**Jeni Tennison** (Coprésidente du Groupe de Travail) – Open Data Institute (Royaume-Uni)

**Maja Bogataj Jančič** (Coprésidente du Groupe de Travail) – Intellectual Property Institute (Slovénie)

**Matija Damjan** – University of Ljubljana (Slovénie)

**Carole Piovesan** – INQ Data Law (Canada)

**Kim McGrail** – University of British Columbia (Canada)

**Bertrand Monthubert** – Occitanie Data (France)

**Nicolas Miaillhe** – The Future Society (France)

**Paul Dalby** – Australian Institute of Machine Learning (Australie)

**Christiane Wendehorst** – European Law Institute / University of Vienna (Autriche)

**Yeong Zee Kin** – Infocomm Media Development Authority (Singapour)

**Teki Akuetteh Falconer** – Africa Digital Rights Hub, UNESCO (Ghana)

**Alison Gillwald** – Research ICT Africa, UNESCO (Ghana)

**Josef Drexler** – Max Planck Institute (Allemagne)

**Alejandro Pisanty Baruch** – National Autonomous University (Mexique)

**Iris Plöger** – Federation of German Industries (Allemagne)

**Ricardo Baeza-Yates** – Universitat Pompeu Fabra (Espagne) & Northeastern University (Etats-Unis)

**Aleksandra Przegalińska** – Kozminski University (Pologne)

**Zümrüt Müftüoğlu** – Yildiz Technical University (Turquie)

#### Spécialistes invités

**Jess Montgomery** – Data Trusts Initiative / University of Cambridge (Royaume-Uni)

### Comité « Faire avancer la recherche et les pratiques en matière de justice des données »

#### Coprésidents

**Dewey Murdick** – Center for Security and Emerging Technology (Etats-Unis)

**Alison Gillwald** – Research ICT Africa, UNESCO (Afrique du Sud)

#### Membres

**Jeni Tennison** (Coprésidente du groupe de travail) – Open Data Institute (Royaume-Uni)

**Maja Bogataj Jančič** (Coprésidente du groupe de travail) – Intellectual Property Institute (Slovénie)

**Takashi Kai** – Hitachi (Japon)

**Shameek Kundu** – TruEra (Singapour)

**Hiroshi Mano** – Data Trading Alliance (Japon)

**Nagla Rizk** – American University in Cairo (Egypte)

**Zümrüt Müftüoğlu** – Yildiz Technical University (Turquie)



**Teki Akuettah Falconer** – Africa Digital Rights Hub, UNESCO (Ghana)  
**Te Taka Keegan** – University of Waikato (Nouvelle-Zélande)  
**PJ Narayanan** – International Institute of Technology, Hyderabad (Inde)  
**Kim McGrail** – University de la Colombie Britannique (Canada)  
**Allan Feitosa** – Eldorado Research Institute (Brésil)  
**Anderson Soares** – Artificial Intelligence Center of Excellence (Brésil)  
**Ricardo Baeza-Yates** – Universitat Pompeu Fabra (Espagne) & Northeastern University (Royaume-Uni)  
**Nicolas Mialhe** – The Future Society (France)  
**Bertrand Monthubert** – Occitanie Data (France)  
**Jaco Du Toit (Observateur)** – UNESCO

